



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2021 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Thierry THENOZ secrétaire de séance.

2/ Approbation des comptes rendus valant procès-verbal du conseil municipal des 9 et 20 novembre 2021 :

Les comptes rendus du conseil municipal sont validés à l'unanimité.

3/ Contrat d'assurance communale :

Le conseil municipal décide de retenir la proposition faite par la SMACL pour un montant total de 7 665.19€. Il est précisé que la durée du contrat est de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

4/ Présentation bulletin municipal 2022 :

Mme Violène PELLETIER, 4^{ème} adjointe au maire, précise que le bulletin est quasiment finalisé et qu'il sera distribué début janvier 2022.

5/ Vœux du Maire 2022 :

Mr le Maire informe que les vœux sont programmés le dimanche 9 janvier 2022 et seront maintenus en fonction des directives préfectorales liées à la crise sanitaire.

6/ Cérémonie du 19 mars / FNACA :

Mr le Maire informe que la commune va accueillir le comité cantonal de la FNACA pour la cérémonie du 19 mars 1962, le samedi 19 mars 2022 en présence des maires de l'ex-canton et du président de la FNACA 01.

Il rappelle que la commune a prévu d'installer une plaque intitulée « place du 19 mars 1962 » qui sera inaugurée et installée sur la place du village.

La commune offrira le vin d'honneur et financera la présence de la fanfare.

7/ CPINI de LESCHEROUX Acquisition matériel - Demande de subvention S.D.I.S :

Suite à l'engagement de 5 recrues au CPINI, le conseil municipal décide d'acquérir 5 paires de rangers auprès de la société DI-BARTOLOMEO-BLANC pour un total de 801.60€ TTC.

Il précise que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain subventionne ce type d'acquisition à hauteur de 60%.

Affaires diverses :

- **Enquête publique** du 05/01/2022 au 21/01/2022 relative au plan pluriannuel de restauration et d'entretien des rivières du bassin versant de la Reyssouze, par le SBVR.
Le conseil municipal devra rendre un avis lors du prochain conseil.

